

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 43 (1905)
Heft: 49

Artikel: La choralia
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-202863>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

assebin lè pas damêdo se cein vire mau, quemet cliaque que vè vo contà :

Pierro dâi Liào ètâi z'u on coup pè Lozena po veindre dâi truffie novâlè à n'on monsu de pè la Palud que lè lâi avâlè marchandâie po on franc lo quartèron. Adan, dèvant de sè reïntornâ sè peïnsa que voliâve apportâ oquie âi bouïbo ào vesin; lâi allâve veïlli quasu totè lè nê, du la Saint-Martin tant qu'âo sailli. Dan lau z'âsite on par de cliau z'agate. Justameint quand l'arreve, de boun'hâora la vèprâ, ie vâi lè dou petits que s'appelâvant Fred et Tiennon et lau bâille lau z'agate que l'irant dein on galé petit cornet et que sè dépatsant de portâ à lau mère.

Vè lo tantout, Pierro dâi Liào va veïlli vè lo vesin, aprî que l'eut tot bâogrossi et fotemassi à l'ottò l'avant ti lè dou dâutrâi de cliau z'affère dein lo mor. Lè z'è comptâie et l'eïn é rein trovâ que onze: adan lo sang m'a rebrassâ et mè su de: « S'eïn san eingozalâ ion, câ l'è su que Pierro l'a atsetâ la dozanna ». Et lè z'u couâte de lau bailli de, l'ouïlio de ricin po ne pas que cliau groche z'agate lau restant su l'estoma. Mâ, crâïo que n'eïn ant pas prâo zu, eïn ant oncora min refè.

— Eh! mon Dieu! âi-vo dau mau pè ce? que fâ Pierro dâi Liào quand vâi clii théâtre. Voutrè dou mousse san-te eïmpouèsenâ que dzemelhiant dinse? Qu'è-te que lau z'è arrevâ?

— Vo sède prau. Pierro, lâi repond la mère, l'è rappoo à voutrès z'agate que vo lau z'âi bailli!

— Quemet? que dite-vo?

— Oï! quand cliau boutte sant arrevâ à l'ottò l'avant ti lè dou dâutrâi de cliau z'affère dein lo mor. Lè z'è comptâie et l'eïn é rein trovâ que onze: adan lo sang m'a rebrassâ et mè su de: « S'eïn san eingozalâ ion, câ l'è su que Pierro l'a atsetâ la dozanna ». Et lè z'u couâte de lau bailli de, l'ouïlio de ricin po ne pas que cliau groche z'agate lau restant su l'estoma. Mâ, crâïo que n'eïn ant pas prâo zu, eïn ant oncora min refè.

— Mâ! ma pouira Luise, eïn avé rein a'setâ que onze, l'è tot cein que restâve ào martchand

— Eh! mon Dieu! è-te veré? mè que mè tormenteintâve et qu'iro tot ein cousin, que yaité duve z'hâore que sant dessus lo seillon. Su par-dieu bin conteinta, ma, tot parâi vaité duve z'once d'ouïlio de ricin fote! lè râodzâi pi po dâi z'agate.

N'è pas fâuta de vo dere lè recafalâie que l'ant fè lè dzein quand l'ant su l'histoire de la pourdze à la Luise. Du cein l'ant batchâ la « Luise dâi z'agate. »

MARC A LOUIS.

Le drapeau tricolore.

Notre drapeau, à nous, c'est la croix blanche sur fond rouge. Les origines et les gloires nous en sont bien connues et, de Richen à Brusio, de Dornach à Sézenien, tous les Suisses y sont fermement attachés. Malheur à qui voudrait s'y attaquer. Venez-y voir!

On connaît bien aussi, chez nous, les gloires du drapeau tricolore, qui flotte sur les destins de la France. On ignore généralement ses origines. Elles sont assez curieuses.

* * *

Suivant un usage conservé pendant bien des siècles chez la plupart des nations modernes, les rois de France avaient pris pour première enseigne la bannière religieuse du saint dans l'intercession duquel ils avaient le plus de foi. Saint-Martin, l'un des premiers apôtres des Gaules, fut celui dont les rois francs choisirent la chape pour s'en faire un étendard.

Cette chape était peinte en bleu, couleur qui, selon les rites de l'Eglise, était spécialement adoptée pour ces saints confesseurs. Le bleu devint la couleur nationale des Français sous la première race. Il en fut ainsi jusqu'à l'avènement de la dynastie nouvelle des Carolingiens.

A la chape de saint Martin, dont la couleur

fut toutefois conservée dans le blason royal, on substitua la bannière de saint Denis, de soie rouge, sans ornement d'or ni d'argent.

Le rouge, que l'Eglise consacra à ses martyrs, devint ainsi à son tour la couleur des rois de France: ils la portèrent sur leurs coltes d'armes pendant tout le temps des guerres saintes; à la fin du quatorzième siècle, ils étaient même encore fidèles à cette glorieuse livrée. Mais, lorsque le roi d'Angleterre, Henri VI, devenu maître de Paris et de l'abbaye de Saint-Denis, eut pris le titre de roi de France et arboré à ce titre l'étendard national, force fut bien aux Français d'abdiquer une couleur devenue ennemie. Le rouge disparut donc de leurs drapeaux, et, par un troc bizarre, ce fut le blanc, abandonné lui-même par les Anglais, qui prit sa place.

Le culte pieux que Charles VII et son fils Louis XI vouaient à la Vierge fut peut-être une des causes qui firent choisir cette couleur, et qui la conservèrent sur les drapeaux français comme un symbole immaculé de cette protection de Ste-Marie. Le blanc ne fut cependant pas toujours la couleur exclusive des Français. Pendant les guerres de religion, Charles IX et Henri III donnèrent à leurs soldats des écharpes et des drapeaux rouges, tandis que le roi de Navarre et les troupes calvinistes arboraient la bannière blanche. La couleur tricolore, que la révolution devait imposer en France, fut même, en plus d'une circonstance, adoptée par ses rois, sinon comme un drapeau, au moins comme une livrée. François I^{er}, Henri II, François II et Henri III, en avaient fait la couleur de leurs pages. Sous Henri IV, on retrouve encore les trois couleurs dans l'uniforme des hallebardiers et dans le costume des valets de pied du roi: et ce n'était pas là un choix capricieux: pour Henri IV, déjà, le tricolore, ainsi arboré par les gens de sa maison, était réellement la livrée nationale des Français.

Vers la fin de son règne, la Hollande, qui achevait de constituer sa nationalité, fit demander à Henri IV qu'on lui accordât le droit de s'attribuer les couleurs françaises. Il y consentit et, depuis, la Hollande n'en a pas eu d'autre.

A l'époque du mariage de Louis XIV, la livrée royale présentait la disposition bizarre d'un damier à carreaux tricolores opposés et contrastés entr'eux. Le costume porté depuis Louis XIV par les gens du roi, et dans lequel on retrouve toujours le fond rouge et les galons blancs et bleus, n'est lui-même qu'un souvenir de cette livrée tricolore.

Mais voici un fait plus étrange. Au commencement du dix-huitième siècle, près de cent ans avant la révolution, les soldats français portèrent un instant les trois couleurs; c'est à l'époque de la triple alliance entre les rois de France et d'Espagne et l'électeur de Bavière. Quand les trois armées s'étaient combinées, on était convenu de donner aux soldats une cocarde qui, pour figurer mieux par un emblème l'union des trois peuples, reproduisit la couleur de chacun. C'est ainsi que le blanc pour la France, le rouge pour l'Espagne, se trouvèrent unis au bleu, couleur nationale de la Bavière.

Il ne faudrait pas cependant imputer à ces faits, plutôt fortuits que médités, l'origine du drapeau et de la cocarde tricolores adoptés par la révolution. En 1789, le vert, popularisé par Camille Desmoulins au Palais-Royal, faillit devenir l'emblème national; mais on se souvint que c'était la couleur de la livrée du comte d'Artois, le plus impopulaire des princes, et on chercha une autre cocarde. C'est alors qu'on chercha à s'approprier les couleurs de la ville de Paris: le rouge et le bleu, déjà célèbres dans plus d'une émeute populaire, quoique emprun-

tés tous deux au blason des premiers rois, que le prévôt des marchands Etienne Marcel avait arborés en 1458 sur son chaperon révolutionnaire. Le nouvel étendard du peuple réunit bientôt à ces deux premières couleurs le blanc, qu'avait choisi la garde nationale de Paris, fidèle encore à la royauté et à ses emblèmes. C'est quelques mois après la prise de la Bastille que la cocarde tricolore fut définitivement adoptée. Bailly et Lafayette l'offrirent à Louis XVI dans la grande salle municipale de l'hôtel de ville. La convention maintint ce choix de couleurs, et le consacra même dans sa séance du 27 pluviôse an 2, par le décret suivant:

« Le pavillon, ainsi que le drapeau national, sera formé des trois couleurs nationales, disposées en trois bandes égales, de manière que le bleu soit attaché à la garde du pavillon, le blanc au milieu, et le rouge flottant dans les airs. »

On voit que la disposition adoptée aujourd'hui pour l'arrangement des couleurs est la seule bonne, la seule qui soit historique.

Plusieurs décrets, entre autres la loi du 30 juin 1791 sur le drapeau de la république, et celle du 14 octobre 1791 sur les drapeaux de la garde nationale, sanctionnèrent encore, dans la disposition plus haut décrite, les trois couleurs du drapeau. Mais ce qui vaut mieux pour leur glorification c'est que d'innombrables victoires et trois révolutions les ont consacrées. Un patriote ne leur demandera pas d'autres titres: Si l'archéologue, pourtant amoureux des vieilles origines, ne se trouvait pas satisfait, on pourrait lui répondre qu'en cela encore le drapeau tricolore est le seul digne de faire flotter ses plis sur le sol de la France centralisée, faite tout entière des morcellements et des débris de la Gaule antique. Seul, en effet, fatalité étrange! il réunit sur le champ de sa bannière les trois couleurs adoptées, il y a dix-huit siècles, par les trois grandes nations gauloises: le bleu de la Gaule celtique, le blanc de la Gaule belge, le rouge de la Gaule aquitanique.

La Choralia. — Voulez-vous entendre M. Castella, le « Semeur » de la fête des Vignerons? Allez donc ce soir, au Théâtre. M. Castella a répondu à l'appel que lui a adressé *La Choralia*; c'est la première fois qu'il se fait entendre à Lausanne. D'ailleurs, s'il n'y avait pas M. Castella, vous auriez M^{me} Vez-Odot, professeur de chant; vous auriez aussi trois des artistes les plus aimés de notre troupe de comédie, M^{mes} David et Dalwig, M. Malavié; et la Choralia, une société toujours à la brèche, qui jamais ne refuse son concours à qui le lui demande. Le programme de ce soir est des plus variés, des plus intéressants. Tous au Théâtre. Rideau à 8 heures précises.

THÉÂTRE. — La deuxième représentation de *Vers l'amour*, jeudi, eut autant de succès que la première; la salle était comble. Demain, dimanche, M. Darcourt gâte vraiment son public. D'abord une matinée avec le *Juif polonais*, drame d'Eckmann-Chatrion, redemandé, et *Coralie et Cie*, le comble du genre bouffe. Le soir, *La Châtelaine*, de Capus, et *l'Aventure*, un vaudeville nouveau en 2 actes, du Théâtre Antoine.

KURSAAL. — Les spectacles du *Kursaal* deviennent de plus en plus variés et intéressants. Ainsi, du 8 au 13 décembre, nous aurons: *Henry Helme*, un baryton basque possédant une voix superbe; *les 3 sœurs Panaitescu*, fameuses gymnastes aux anneaux; *Miss Paganina*, virtuose violoniste; *les 3 Roumaines*, équilibristes; *les sept Zarehky*, dans leurs chants et danses russes; vu l'énorme succès remporté par ce numéro, et pour satisfaire à de nombreuses demandes, la direction du *Kursaal* l'a réengagé pour trois jours, c'est-à-dire jusqu'à dimanche. Des vues inédites au *Vitographe* et une des meilleures comédies de Lambert-Thiboust, « *Les femmes qui pleurent* », compléteront ce beau programme.

La rédaction: J. MONNET et V. FAVRAT.